

BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR

« BMCE BANK » - « BMCE BANK OF AFRICA »

Société Anonyme au capital de 1.794.633.900,00 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II, Casablanca
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du
23 août 1994 - RC Casablanca : 27129

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous soussignés,

Société¹
Sise²
immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

Ou

Je soussigné(e),
Monsieur ou Madame
domicilié(e).....
titulaire de la carte d'identité nationale n°..... ;

Propriétaire de³.....actions de 10 dirhams de valeur
nominale chacune de BMCE Bank, ainsi que l'atteste le registre des transferts de titres de la
Société conformément aux dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95 relative aux sociétés
anonymes telle que modifiée et complétée (la **Loi n°17-95**) ;

après avoir pris connaissance du projet des résolutions proposées au vote de l'**Assemblée Générale
Ordinaire en date du 20 octobre 2016**, joint à la lettre de convocation que vous m'avez
adressée (**l'Assemblée Générale**) ;

déclare, conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la Loi n° 17-95, émettre les votes
suivants relativement aux résolutions figurant sur l'avis de convocation (dont le texte figure en
annexe) :

		Résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale		
		1	2	3
Sens du vote	Pour			
	Contre			
	Abstention			

Fait àle.....

Signature

¹ Dénomination sociale

² Adresse du Siège Sociale

³ Nombre d'actions

FORMALITES A ACCOMPLIR PREALABLEMENT

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de la manière suivante :

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit au registre de la société **5 jours** au moins avant la date de réunion de l'assemblée.
- **Pour vos actions au porteur** : faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres, un certificat constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée (attestation de blocage de titres). En tout état de cause ce certificat doit parvenir au siège social **2 jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée

NOTE IMPORTANTE

- Le formulaire de vote par correspondance, ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention, n'est pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises.
- Le présent formulaire vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
- Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'adresse indiquée ci-après, **deux jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent formulaire est à retourner au Siège Social de la Société sis 140, avenue Hassan II, Casablanca –Maroc-, à l'attention du Pôle Gouvernance et Développement Groupe, assorti de tout document prouvant, le cas échéant, les pouvoirs du représentant de l'actionnaire personne morale.

Sont joints en annexe le texte des projets de résolutions et exposé des motifs établis par le Conseil d'Administration.

ANNEXE : TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS ET EXPOSE DES MOTIFS

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, à procéder à plusieurs émissions d'obligations de type « Green Bonds », à durée déterminée, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'un plafond de cinq cent millions de dirhams (500.000.000 DH).

Les émissions ainsi autorisées pourront être réalisées en plusieurs tranches, fixes et/ou révisables, cotées et/ou non à la Bourse de Casablanca, dans un délai maximum de trois (3) ans.

Le montant de l'emprunt obligataire pourra être limité pour chaque tranche aux montants des souscriptions obtenus et ne devra en aucun cas excéder la somme de 500.000.000 dirhams, dans le respect des conditions prévues à l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration, tous pouvoirs à l'effet :

1. de décider les émissions obligataires autorisées ci-dessus et d'en fixer les modalités et la nature définitive ;
2. de réaliser définitivement les émissions autorisées ci-dessus ; et
3. d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles dans le cadre de la réalisation de ces émissions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

EXPOSE DES MOTIFS

Dès 2000, BMCE Bank a été la 1^{ère} institution financière africaine à adhérer à la déclaration des Institutions Financières sur l'Environnement et le Développement Durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Cet engagement international a été renforcé par la mise en place en 2008 d'un système de gestion sociale et environnementale des risques des projets financés, en partenariat avec l'International Finance Corporation, Groupe Banque Mondiale. Cette étape a permis l'adhésion de la banque aux Principes de l'Equateur en 2010.

BMCE Bank a également été pionnière dans la mise en place de solutions de financement durables au profit de ses clients en lançant en 2012, un nouveau dispositif de financement «vert», BMCE Energico, le 1^{er} prêt pour l'efficacité énergétique au Maroc. En 2015, dans le cadre du programme MorSEFF, BMCE Bank lance Cap-Energie, 1^{er} produit dans la région Sud et Est Méditerranée offrant assistance technique, subvention et prêt.

Dans le contexte de la COP22, le Groupe BMCE Bank entame un nouveau pas en innovant dans le domaine des Investissement Socialement Responsable –ISR- et particulièrement dans le financement de solutions face aux risques climatiques à travers une émission de *Green Bonds*.

Les obligations vertes sont similaires aux obligations classiques, à la différence que leur produit est exclusivement affecté au financement de projets environnementaux approuvés.

En somme, cette émission aura pour vocation de renforcer l'engagement citoyen du Groupe BMCE Bank dans le domaine de la préservation de l'environnement, de financer des projets nationaux et internationaux éco-responsables et de soutenir les initiatives privées et publiques pour la préservation des ressources naturelles.